

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date d'envoi de la convocation : 18 septembre 2026

Date d'affichage : 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Jacques LEISY, Agnès CHATARD, Benoit GUILLOT, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO

Absents excusés : Martine MANDÉ procuration à Jean VIANDON, Pierre BRAQUESSAC procuration à Nicolas MIQUAU, Céline JOAQUIM procuration à Thomas LASSALE, Marc DRUESNE, Roxane BASTIDE

Secrétaire de séance : Thomas LASSALE

DÉLIBÉRATION N° 05-24092026 :

OBJET : NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT DE POLICE PLURI COMMUNALE CISAC-MÉDOC – SAINT-ESTÈPHE – VERTHEUIL

Dans le cadre de la création d'une police pluri communale entre les communes de Cissac-Médoc – Saint-Estèphe et Vertheuil, il doit être procédé à la nomination des représentants des communes concernées et la composition du Syndicat.

Chaque commune sera représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Délégués titulaires :

Nom des candidats

Mme Michelle SAINTOUT, Maire

M. Jean VIANDON, 1^{er} Adjoint

Délégués suppléants :

Nom des candidats

M. Thomas LASSALE, 3^{ème} Adjoint

M. Olivier MANEIRO, Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) accepte les nominations suivantes :

Les deux délégués titulaires de la Commune de Saint-Estèphe sont :

- Mme Michelle SAINTOUT, Maire
- M. Jean VIANDON, 1^{er} Adjoint

Les deux délégués suppléants de la Commune de Saint-Estèphe sont :

- M. Thomas LASSALE, 3^{ème} Adjoint
- M. Olivier MANEIRO, Conseiller Municipal

Les fonctions des délégués titulaires et des délégués suppléants sont exercées à titre bénévole.

Votants : 17 (14 + 3 procurations)		Votes exprimés : 17
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



Le secrétaire de séance,
Thomas LASSALE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*